

Attribution de temps

M. Mazankowski: Pas officiellement, mais il a été soumis à l'examen du public. Il n'est pas nouveau. Il a fait l'objet d'un débat même si ce n'était pas toujours au moment prévu. Ce point a occupé une grande partie de la période des questions.

Nous nous sommes montrés raisonnables en essayant de trouver une solution réaliste et pratique. N'y ayant pas réussi, à mon grand regret, nous devons prendre cette décision et je demande à tous les députés de l'accepter et de l'adopter.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je ne peux pas dire que je suis surpris de la décision du vice-premier ministre (M. Mazankowski) ni du fait que le gouvernement ait recours à des combines, domaine dans lequel il excelle dernièrement. Certains d'entre nous pensent que les conservateurs ont écrit le livre sur tous les sales tours que l'on peut jouer.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Le vice-premier ministre a recours à une comptabilité très fantaisiste lorsqu'il prétend que ce débat se déroule depuis quelque temps. En fait nous avons consacré au total 6 heures et 47 minutes à ce projet de loi des plus importants.

[Français]

Il restait, monsieur le Président, une heure et 13 minutes dans la période des huit heures normalement allouées, où les députés peuvent utiliser le débat pour faire valoir leurs points. Et je pense que tous les députés reconnaîtront avec moi qu'à l'étape de la deuxième lecture, le principe du projet de loi est à l'étude. Et de ne pas permettre que l'on continue à délibérer, à débattre le projet de loi C-22 qui, à notre avis, est un mauvais projet de loi qui devrait être retiré, et ce que nous voulons que le gouvernement comprenne, c'est que l'opinion publique, que les Canadiens et les Canadiennes n'aiment pas à se faire imposer des mesures aussi régressives que celle-ci. Et c'est pour représenter...

M. Charest: L'Assemblée nationale est unanime.

M. Gauthier: ... et parler au nom de ces Canadiens et de ces Canadiennes que vous ignorez constamment, que l'on veut faire comprendre à ce gouvernement ce qu'il y a au juste dans ce projet de loi.

Monsieur le Président, je vais le rappeler pour le ministre qui probablement n'a peut-être pas eu le temps de se familiariser avec ce projet de loi, je vais lui rappeler que le gouvernement veut apporter à la Loi sur les brevets pharmaceutiques des amendements, des modifications importantes qui, selon beaucoup d'experts et beaucoup de Canadiens et de Canadiennes, augmenteront le prix des produits pharmaceutiques aux consommateurs et aux consommatrices et réduiront également la possibilité pour bon nombre de gens d'acheter des médicaments.

Monsieur le Président, ce projet de loi C-22 en principe est mauvais aussi parce qu'il s'adresse aux gens les plus démunis, ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter ces médicaments et qui souvent doivent se passer de bons soins médicaux parce que le prix est trop élevé. Et voici un gouvernement qui dit: Non, on va enlever la protection aux consommateurs qui existait parce que nous avons une concurrence réelle entre les produits génériques et les produits pharmaceutiques donnés ou manufacturés par les multinationales.

Monsieur le Président, je voudrais essayer, pendant les quelques minutes qui sont à ma disposition, de faire comprendre à la Chambre que l'argument voulant que cette Loi encouragera la recherche et le développement ne tient pas, elle ne tient pas à une observation objective. Nous savons tous, on l'a entendu au cours du débat, les députés l'ont dit, que les multinationales ont fait des profits, ce n'est pas moi qui le dis, la commission d'étude sur les produits pharmaceutiques l'a souvent dit dans ses rapports, les compagnies pharmaceutiques ont représenté des profits raisonnables et même parfois très bons, merci, dans leurs opérations. Donc, la concurrence au sujet des produits génériques des compagnies qui reproduisent ces produits pharmaceutiques n'était pas indue, n'était pas non plus une cause pour les empêcher de fonctionner avec profits. Mais, monsieur le Président, les points qu'il faut faire ressortir, en plus de dire qu'il va en coûter plus cher aux consommateurs et aux consommatrices ainsi qu'aux gouvernements provinciaux qui, eux, bien souvent défraient les coûts des citoyens âgés en ce qui a trait à l'achat des médicaments...

Une voix: Il faudrait lire le projet de loi.

M. Gauthier: Pardon, le ministre désire-t-il prendre la parole? Je regrette, monsieur le ministre, mais il faut regarder les faits: la Nouvelle-Écosse a dit qu'elle ne voulait pas... Ils l'ont dit avant-hier, il faut s'informer.

• (1240)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je prie les députés de poser leurs questions par l'entremise de la présidence.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le Président, le projet de loi C-22 entraînera des coûts additionnels pour les provinces. La preuve, c'est que le gouvernement prévoit dans le projet de loi donner 100 millions sur quatre ans aux provinces pour les compenser quelque peu pour les frais additionnels. Si vous le faites à 100 millions, vous avouez qu'il y a là des frais additionnels pour les provinces. C'est également encore une preuve et un bon exemple que ce gouvernement essaie de céder devant les pressions américaines et obtenir à tout prix, coûte que coûte, une entente sur le libre-échange entre les États-Unis et le Canada. Et pour ce faire, ils sont prêts à vendre, à donner, à concéder aux multinationales l'absolu contrôle et l'absolu marché canadien dans le domaine des médicaments, et on sait que cela aura des effets négatifs, monsieur le Président.

Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps, j'ai quelques minutes à peine, mais j'avais préparé, monsieur le Président, tout un discours parce que je m'attendais bien demain à ce qu'on passe la journée ici et que j'aurais eu mon 20 minutes pour expliquer toute cette question de recherche et de développement parce que c'est là-dessus, monsieur le Président, qu'il faut faire le point avec ce gouvernement. On n'a aucune preuve que les multinationales ont investi dans la recherche car, même si elles faisaient des bons profits jusqu'à maintenant, elles n'ont pas fait de recherche pharmaceutique au Canada, elles le font et c'est normal, dans leur chef-lieu, dans leurs installations aux États-Unis ou ailleurs en Europe. Elles ne le font pas au